



Mairie de Saint Léons

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 Février 2020

Présent(e)s :

Mmes Muriel SEIGNON, Béatrice VIALARET-GRECK.

Mrs Hubert SEITER, Vincent GALTIER, Philippe GAL, Jean-Louis BLANC

Absent(e)s : Cédric COUFFINHAL

Jean-Michel ARNAL, excusé, qui donne pouvoir à Muriel SEIGNON

Edouard SIGAUD, excusé, qui donne pouvoir à Hubert SEITER.

Les délibérations sont présidées par le Maire Hubert SEITER

Secrétaire de séance : Muriel SEIGNON

Toutes les délibérations sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

En début de séance le Maire demande et obtient du Conseil l'adoption d'un avenant à l'ordre du jour relatif au marché de régularisation administrative des prélèvements d'eau potable et à la mise en place des périmètres de protection des captages.

1. Création d'un emploi non permanent faisant face à un accroissement temporaire d'activité.

Le Maire propose et obtient la création d'emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe pour la période du 02 Mars 2020 au 31 Mars 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17,5 heures (mi-temps).

Le Maire précise en outre que cet agent assurera les fonctions de secrétaire de mairie à plein temps à partir du 1^{er} Avril 2020, date de la mutation de l'actuelle secrétaire de mairie.

2. Marché pour la régularisation administrative des prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine et la mise en place des périmètres de protection des captages

Le Maire propose et obtient l'autorisation de signer un premier avenant d'un montant de 4,188 € TTC ayant pour objet :

- La réalisation du traçage du ruisseau de La Muse en basses eaux initialement prévu au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le suivi supplémentaire de l'émergence n°1
- Les analyses hydro chimiques supplémentaires sur les eaux du forage en hautes eaux.

Vu par nous, Maire de la Commune de Saint Léons,
pour être affiché le 06 Mars 2020

Hubert SEITER

